

NOTE D'INFORMATION

EurPrivileges Santé / Santé Plus

Cigna no. BCVR - 8672

En tant que fonctionnaire européen, vous bénéficiez d'une **couverture médicale** (RCAM) qui rembourse environ 80% ou 85% de vos factures médicales. Les frais de soins de santé restant à votre charge peuvent facilement atteindre des sommes non négligeables surtout en cas d'hospitalisation ou de traitements coûteux. En outre, le RCAM applique des plafonds et limites dans le cas d'une chambre individuelle, de dépassements d'honoraires ou d'un traitement dans un établissement privé coûteux.

C'est pourquoi **Cigna EurPrivileges**, en collaboration avec **USB** en tant que titulaire de police et **Concordia** en tant que courtier, propose une assurance **hospitalisation** adaptée aux besoins des fonctionnaires européens. Cigna EurPrivileges a été le pionnier en cette matière dès les années 1960 et reste leader sur le marché.

Vous avez le choix entre deux formules: **EurPrivileges Santé** est une assurance hospitalisation de base. **EurPrivileges Santé Plus** offre un large niveau de protection et inclut la prise en charge des frais de soins dentaires, d'optique, de pharmacie et de consultation, ainsi que le remboursement des séances de logopédie/orthophonie (même en cas de refus de prise en charge par le RCAM). C'est la couverture la plus complète disponible sur le marché.

Qui peut s'affilier?



Les fonctionnaires des institutions et organisations de l'Union européenne

Les demandes d'affiliation doivent nous parvenir tant que le fonctionnaire est en activité et au plus tard six mois avant le départ à la retraite.*



Leur conjoint et leur(s) enfant(s)

Les conjoints et les enfants à charge qui ne bénéficient pas du RCAM peuvent aussi s'affilier. Les enfants peuvent rester affiliés jusqu'à 26 ans ou tant qu'ils sont à la charge du fonctionnaire en tant qu'étudiants ou pour raisons médicales.



Les bénéficiaires d'une pension de réversion

Une fois affilié, l'assurance vous couvre à vie. Les primes pour toutes les catégories d'âge sont publiées à l'avance.

* Une fois à la retraite, vous pouvez souscrire une assurance hospitalisation par le biais de l'AIACE. Découvrez les produits conçus en collaboration avec l'AIACE: www.eurprivileges.com.



	QUELLES SONT LES PRESTATIONS?	COMMENT SUIS-JE REMBOURSÉ?
EurPrivileges Santé	<ul style="list-style-type: none">■ Hospitalisation■ Intervention chirurgicale■ Soins ambulatoires■ Grossesse	<ul style="list-style-type: none">■ Remboursement à 100% des frais non remboursés par le RCAM.■ Pas de plafond
EurPrivileges Santé Plus (toutes les prestations d'EurPrivileges Santé et plus)	<ul style="list-style-type: none">■ Soins dentaires■ Optique■ Thérapies sous forme de sessions■ Prothèses auditives■ Appareils d'orthopédie■ Visites médicales■ Produits pharmaceutiques■ Frais de logopédie/orthophonie pour raisons non-médicales	<ul style="list-style-type: none">■ Remboursement à 80% des frais non remboursés par le RCAM.■ Il se peut que des plafonds et franchises s'appliquent.
	<ul style="list-style-type: none">■ Inscription à une association sportive, ou à un programme d'aide à l'amincissement	<ul style="list-style-type: none">■ 20%■ Il se peut que des plafonds et franchises s'appliquent.

Note: Notre remboursement en cas de frais engagés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) ne peut excéder celui du RCAM, à concurrence de 25.000 EUR par personne par année civile.

Retrouvez le tableau complet à la fin du présent document.



VOTRE COUVERTURE EST **VALABLE DANS LE MONDE ENTIER ET À VIE.**

AUCUN ACCORD PRÉALABLE POUR LES DÉPENSES ENGAGÉES A L'ÉTRANGER.



EurPrivileges

COMMENT PUIS-JE M'AFFILIER?



EurPrivileges Santé / Plus est un contrat collectif négocié par l'USB en partenariat avec Cigna et Concordia.



Obligatoire

Remplissez et signez le **formulaire d'affiliation**.
Remplissez un **questionnaire médical** par personne à assurer. L'assureur peut exiger des informations et examens complémentaires afin d'évaluer le risque correctement. Les fonctionnaires ou agents peuvent s'affilier sans formalités dans un délai de 13 mois à compter de leur entrée en fonction.



Optionnel

Si vous souhaitez payer par prélèvement automatique, envoyez-nous également le **formulaire de prélèvement SEPA**. Nous avons besoin du document original signé. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce document par la poste.

* Vous trouverez l'ensemble des documents sur www.eurprivileges.com

La couverture prend effet à compter du premier jour du mois qui suit l'acceptation de votre demande par l'assureur.

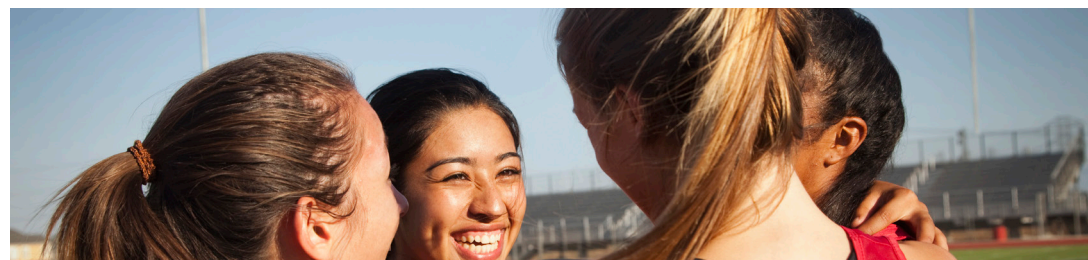
VEUILLEZ ENVOYER LES DOCUMENTS À:

Par courrier

Cigna EurPrivileges
Plantin en Moretuslei 299
2140 Antwerpen
BELGIQUE

Par e-mail

info@eurprivileges.com



COMBIEN ÇA COÛTE?

Tranches d'âge	Prime EurPrivileges Santé due par an	Prime EurPrivileges Santé Plus due par an
0-20	67.53 EUR	475.26 EUR
21-30	94.52 EUR	594.14 EUR
31-50	148.51 EUR	930.78 EUR
51-60	192.64 EUR	990.19 EUR
61-67	258.81 EUR	1 241.09 EUR
+67	435.08 EUR	1 782.60 EUR

Primes applicables en 2021. Les primes varient chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé, secteur de la santé.

La prime est calculée par tranche d'âge. Si vous changez de tranche d'âge au cours d'une année, le montant de la nouvelle tranche d'âge s'applique à l'année au cours de laquelle vous passez à une autre tranche d'âge. Par exemple: si vous atteignez l'âge de 51 ans le 15 décembre 2021, la prime de la catégorie d'âge 51-60 sera facturée au cours de l'année 2021.



Pour toute autre information concernant l'assurance santé complémentaire, prière de consulter les **questions fréquemment posées** sur notre site Internet www.eurprivileges.com. Veuillez envoyer les documents d'affiliation à:

Affiliations & renseignements

Cigna EurPrivileges
Plantin en Moretuslei 299
2140 Anvers, Belgique

info@eurprivileges.com
+32 3 217 65 76

Demandes de remboursement & renseignements

Cigna Claims
Plantin en Moretuslei 299
2140 Anvers, Belgique

claims083@eurprivileges.com
+32 3 217 65 85



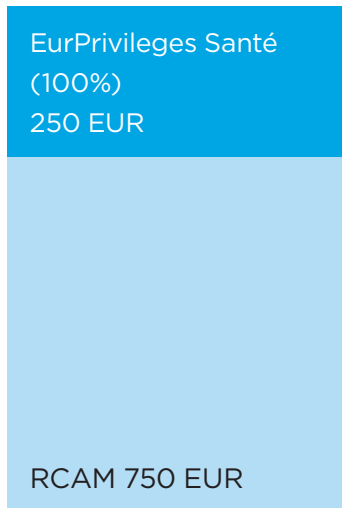
EurPrivileges

	QUELLES SONT LES PRESTATIONS?	COMMENT SUIS-JE REMBOURSÉ?	PLAFOND & FRANCHISE	DOCUMENTS NÉCESSAIRES
EurPrivileges Santé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Hospitalisation (hospitalisation de jour incluse) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remboursement à 100% des frais non remboursés par le RCAM. 	<p>Pas de plafond ni de franchise. Ce remboursement supplémentaire n'est pas limité et peut donc dépasser le remboursement du RCAM.</p>	<p>Décompte de remboursement du RCAM et/ou de tout autre assurance santé primaire</p> <hr/> <p>Décompte de remboursement RCAM + copie des factures de soins ambulatoires</p> <hr/> <p>Décompte de remboursement du RCAM + certificat médical indiquant la date de début de la grossesse</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intervention chirurgicale: honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste, pansements, salle d'opération et autres frais médicaux relatifs à une opération 			
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soins ambulatoires engagés deux mois avant et six mois après une hospitalisation 			
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tous frais médicaux engagés (soins ambulatoires inclus) au cours de la grossesse 			
EurPrivileges Santé Plus (toutes les prestations d'EurPrivileges Santé et plus)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soins dentaires (soins dentaires de base, orthodontie, prothèses dentaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remboursement à 80% des frais non remboursés par le RCAM. 	<p>Le remboursement des frais dentaires est limité à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 800 EUR la première et la deuxième année; • 1600 EUR la troisième année; • 2400 EUR la quatrième année; • 3200 EUR à partir de la cinquième année. 	<p>Décompte de remboursement du RCAM + copie des factures</p> <hr/> <p>Décompte de remboursement du RCAM + copie de la facture originale -> Produits pharmaceutiques dépassant la limite du RCAM (par ex. sevrage tabagique): décompte du RCAM indiquant le refus de remboursement + copie de la facture originale</p> <hr/> <p>Décompte de remboursement du RCAM indiquant le refus de remboursement + copie de la facture originale</p> <hr/> <p>Facture originale indiquant le nom de la personne assurée, le montant de l'inscription, le nombre de sessions et/ou la durée d'inscription.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Optique 		<p>Le remboursement des frais de montures de lunettes est limité à 200 EUR.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Thérapies sous forme de sessions, telles que kinésithérapie/physiothérapie, ostéopathie, etc. 		<p>Pas de plafond ni de franchise.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prothèses auditives 			
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appareils d'orthopédie (notamment: bas de contention, fauteuil roulant, canne) 			
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Visites médicales (médecin généraliste, et médecin spécialiste) 			
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Produits pharmaceutiques 			
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Logopédie/orthophonie pour raisons non-médicales (par exemple pour s'adapter à un environnement multilingue) 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Remboursement à 80% des frais non remboursés par le RCAM. 	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Inscription à une association ou infrastructure sportive, à un programme ou coaching d'aide à l'amincissement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remboursement de 20% des frais d'inscription. 	<p>Le remboursement des frais d'inscription à un programme ou coaching d'aide à l'amincissement est limité à 50 EUR par personne par année. Le remboursement des frais d'inscription à une association ou infrastructure sportive est limité à 50 EUR par personne par année à condition que l'inscription dure au moins 6 mois ou 26 séances.</p>		

Note: Notre remboursement en cas de frais engagés en dehors de l'Espace économique européen (EEE) ne peut excéder celui du RCAM, à concurrence de 25.000 EUR par personne par année civile.

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS MÉDICAUX?

EXEMPLES



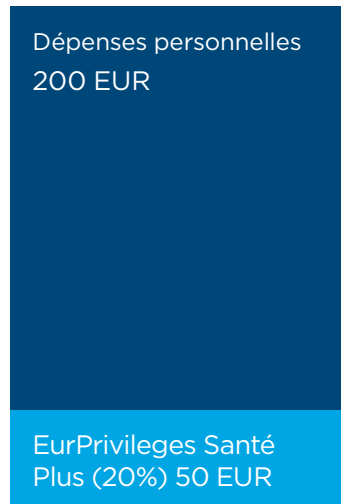
Hospitalisation
Frais: 1000 EUR



Soins dentaires
Frais: 1000 EUR



Consultation d'un spécialiste
avec dépassement d'honoraires
Frais: 250 EUR



Cours collectif dans un club de fitness
Frais annuels d'inscription: 250 EUR

ÉTAPE 1

Envoyez-nous le décompte de remboursement du RCAM et d'autres documents (voir tableau) par la poste ou par e-mail à claims083@eurprivileges.com ou par votre pages web personnelles.



ÉTAPE 2

Cigna EurPrivileges établit un décompte des prestations assurées et rembourse le montant dû. Pour les assurés qui ne sont pas couverts par le RCAM, le remboursement ne peut excéder celui prévu pour les assurés qui sont couverts par le RCAM.



ÉTAPE 3



Vous pouvez consulter tous vos décomptes en ligne sur vos pages web personnelles (après activation du service):

www.cignahealthbenefits.com/fr/plan-members